



CONSEIL DE GOUVERNEMENT du 24 janvier 2024

Extrait du procès-verbal N°03/24 approuvé dans la séance du 31 janvier 2024

3. Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 29 avril 2002 concernant les sports nautiques sur la Moselle. (MOBTP 003/2024)

Mme la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics saisit le Conseil de l'avant-projet de règlement grand-ducal sous rubrique portant modification du règlement grand-ducal modifié du 29 avril 2002 concernant les sports nautiques sur la Moselle.

L'avant-projet de règlement grand-ducal sous rubrique vise à modifier, pour des raisons de sécurité, l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 29 avril 2002 prémentionné qui énumère notamment les sections sur la Moselle sur lesquelles il est exceptionnellement autorisé à pratiquer le ski nautique.

Le Conseil marque son accord avec le texte de l'avant-projet de règlement grand-ducal sous rubrique qui sera maintenant introduit dans la procédure réglementaire.

Pour extrait conforme

Christine GOY
Secrétaire générale
du Gouvernement

Transmis pour information :

- à Mme la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
- à M. le Ministre des Sports
- au Service central de Législation